

## **PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 03 novembre 2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le vendredi 03 novembre 2023 à 19hs30 salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de la commune de Motz.

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Olivier Morelle, Madame Zoé Buckley, Madame Marie-Thérèse Dejey, Monsieur Vincent Laloy

Etaient absents excusés : Madame Myriam Ortiz-Gutierrez (pouvoir à Madame Marie-Thérèse Dejey) et Monsieur Roland Remondat (pouvoir à Madame Zoé Buckley)

Quorum : 5

Convocation : 28 octobre 2023

Madame Marie-Thérèse Dejey est désignée secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Approbation du procès-verbal du 06 octobre 2023**

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 octobre 2023.

### **Renouvellement de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024**

Selon les termes de l'article D. 521-10 du code de l'éducation, les principes généraux d'organisation du temps scolaire dans le premier degré sont les suivants :

- La semaine scolaire comporte pour tous les élèves vingt-quatre heures d'enseignement, réparties sur neuf demi-journées.
- Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée.
- La durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à une heure trente.

L'organisation qui est mise en place actuellement au sein du regroupement pédagogique Motz-Serrières, pour nos écoles primaire et maternelle, ne respecte pas les principes ci-dessus car les horaires sont les suivants :

- Ecole primaire de Serrières en Chautagne et école maternelle :  
Lundi – mardi – jeudi et vendredi : 8hs30 à 11hs30 et 13hs30 à 16hs30
- Ecole primaire de Motz : Lundi – mardi – jeudi et vendredi : 8hs45 à 11hs45 et 13hs45 à 16hs45

Nous sommes sur un enseignement réparti sur huit demi-journées au lieu de neuf (pas d'école le mercredi matin).

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permet au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire rappelée ci-dessus.

Une dérogation avait donc déjà été demandée pour la rentrée de septembre 2021 mais cette dérogation ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans et il nous appartient aujourd'hui de présenter une nouvelle demande de dérogation auprès des services de l'Education Nationale de la Savoie pour la rentrée 2024. Tous les conseils municipaux doivent se prononcer sur ce point, qui sera ensuite porté à l'ordre du jour d'un Conseil d'Ecole extraordinaire fin avril ou début mai.

Les dossiers conjoints seront présentés lors du prochain conseil départemental de l'Education Nationale (CDEN) qui se tiendra courant juin 2024.

Monsieur le Maire propose donc de conserver l'organisation mise en place précédemment, celle-ci donnant pleinement satisfaction aux enseignantes et aux familles.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal valide cette organisation et charge Monsieur le Maire de la porter à l'ordre du jour du prochain conseil d'école.

### **Election de la Commission de Délégation de Service Public (DSP)**

Elle est composée du Maire, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus.

Monsieur le Maire rappelle, que dans le cadre de la Délégation de Service Public pour l'Espace Sport et Nature du Fier, une commission paritaire de suivi de la DSP avait déjà été mise en place. Cependant, celle-ci est spécifique à la convention déjà mise en place avec Vacancéole, et ne peut en aucun cas répondre aux missions indiquées ci-dessus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, élit à l'unanimité :

- Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet (déjà membres de la commission DSP Vacancéole) et Monsieur Vincent Laloy, membres titulaires
- Madame Marie-Thérèse Dejeu, Madame Zoé Buckley et Monsieur Olivier Morelle : membres suppléants
- Monsieur le Maire étant membre de droit

### **Avenant à la Convention de Délégation de Service Public à Vacancéole**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise à la précédente réunion du conseil municipal.

Après avis du Cabinet d'avocats en charge du dossier, il est nécessaire d'y apporter des compléments :

- en rappelant notamment que l'article 28.3 de la convention qui lie la commune à Vacanceole autorise la commune à modifier la consistance et les modalités d'exploitation des installations existantes pour un motif d'intérêt général, en l'accompagnant, s'il y a lieu, des dispositions financières préservant l'équilibre économique du contrat.
- En indiquant plus précisément les locaux du chalet d'accueil laissés à disposition de Vacancéole après signature de l'avenant.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte les précisions à apporter à la délibération précédente
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

### **Convention SPA pour tout animal de compagnie errant**

Une convention lie, depuis plusieurs années, la commune et la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Chambéry, pour la prise en charge des chiens errants. Or de plus en plus de demandes concernent d'autres animaux domestiques et notamment les chats.

Monsieur le Maire présente le courrier de la SPA nous proposant la signature d'une convention pour tous animaux de compagnie errants afin d'éviter le refus de leur prise en charge.

Après discussions, le Conseil Municipal décide d'ajourner la signature de cette nouvelle convention en attendant de prendre connaissance des obligations communales sur ce sujet.

## **Vente de la rampe de skate de l'Espace Sport et Nature du Fier**

Monsieur le Maire rappelle que la rampe de skate est hors d'usage, son accès est donc actuellement interdit. Il présente au conseil municipal une demande d'acquisition formulée par écrit par Madame Marie-Line Moine.

La question s'était déjà posée. Un devis a été demandé. Plusieurs options sont possibles. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande d'acquisition de Madame Moine et de réfléchir à une solution afin de réparer cet équipement très apprécié des usagers du site en régie.

## **Marché de réhabilitation de l'ex-école de Châteaufort**

Les négociations concernant les lots non encore attribués n'étant pas encore achevées, cette question est ajournée et sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

## **Questions et informations diverses**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue en mairie le Jeudi 26 octobre 2023 avec les riverains de la Rue du Lavoir. Cette réunion avait pour objectif d'échanger sur la circulation dans la Rue du Lavoir, et plus particulièrement sur les sujets liés à la sécurité routière.

Les échanges ont été nourris et constructifs. Il a été décidé qu'un des deux radars pédagogiques communaux serait installé dans la Rue du Lavoir afin de faire un relevé de la vitesse, et qu'un devis serait demandé pour mettre en place une signalisation au sol dans la Rue, afin de matérialiser un cheminement piéton.

La séance est levée à 21h30

# INFORMATIONS GENERALES

## Boîte à jeux

Reprise des après-midi conviviaux en mairie en collaboration avec l'ALCC  
Venez nombreux jouer et partager un bon moment en Mairie  
Prochains rendez-vous :

Les **Lundi 18 décembre 2023 de 14h00 à 17h00**  
Et **Lundi 29 janvier 2024 de 14h00 à 17h00**

Ouvert à tous

**Transport possible** – appeler en mairie pour vous inscrire (04.79.63.71.70) avant le vendredi précédent à 17h



## Colis de Noël



La traditionnelle distribution des colis de Noël offerts à nos aînés sera faite par les « lutins » du Conseil Municipal le samedi 16 décembre au matin.

Cette année encore, les colis seront 100% « local », assemblés par nos soins, et accompagnés d'une carte de vœux confectionnée par les élèves de l'école de Motz, que nous remercions par avance, ainsi que leur enseignante, pour leur participation toujours très appréciée.



## Découverte de notre commune et de ses habitants

Chaque mois, essayons de vous faire découvrir une activité et/ou un artisan présents sur notre commune.

N'hésitez pas à vous faire connaître si cette rubrique vous intéresse 😊

## BATIRENOV – YANNICK COLLET

J'ai le plaisir de me présenter à vous aujourd'hui. Je m'appelle Yannick Collet et j'habite Châteaufort depuis maintenant un peu plus de deux ans.

Titulaire d'un CAP maçonnerie puis d'un BP chez les Compagnons du Devoir, j'ai eu la chance d'être formé dès l'âge de 16 ans par l'un d'eux et travaillé pour lui pendant plusieurs années. J'ai décidé lors de mon arrivée en Savoie en 2021 de créer mon entreprise dans le domaine de la rénovation et de la maçonnerie.

Je serai ravi de vous rencontrer et je reste à votre disposition pour tout renseignement.

[entreprisebatirenov73@gmail.com](mailto:entreprisebatirenov73@gmail.com)  
06 69 45 38 34



## Points de collecte Sapins de Noël

La commune vous propose à nouveau de collecter vos sapins de Noël et de profiter de la venue d'un broyeur pour les détruire.

Deux points de collecte seront mis en place  
Un premier près du cimetière et un second près de la salle des fêtes



---

## Fermeture Secrétariat de Mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé  
du Lundi 25 décembre 2023 au Lundi 1er janvier 2024 inclus

Pour toute demande urgente, les élus resteront à votre disposition  
sur rendez-vous

*Fermeture  
exceptionnelle*

**Nous vous remercions par avance de votre compréhension  
et vous souhaitons à tous de joyeuses fêtes et une très belle fin d'année**



---

La Commune de Motz recrute un **agent polyvalent des services administratifs**  
Poste à pourvoir dès le 1er février 2024 – temps non complet – 28 heures hebdo

### Missions générales

Travaillant en binôme, et sous le contrôle du Maire, vous aurez en charge :  
L'accueil physique et téléphonique du secrétariat de mairie, les actes courants d'état civil,  
Le suivi des dossiers d'urbanisme, la diffusion et la collecte d'informations à relayer à la population,  
La gestion des plannings et des contrats de locations des salles communales,  
Les travaux de secrétariat courant (rédaction courrier, commandes petites fournitures, rédaction de certains arrêtés, enregistrement du courrier départ/arrivée...)

### Compétences requises

sens du service public (déontologie et discrétion) – savoir communiquer et avoir une bonne capacité d'écoute  
bonnes qualités relationnelles (avec le public, les élus, et les autres agents de la collectivité)  
autonomie et « curiosité » (savoir être force de proposition)

Date limite de dépôt des candidatures : **Vendredi 29 décembre 2023**

CV et lettres de motivation à adresser à l'attention de Monsieur Le Maire, par courrier à l'adresse suivante :  
36 route de Blinty – 73310 Motz ou par mail à l'adresse suivante : [commune@motz.fr](mailto:commune@motz.fr)



# QUE FAIRE DE MES DÉCHETS ? LE MÉMO TRI

## TOUS LES PETITS EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS

**Emballages en plastique**

**Petits cartons**

**Emballages en métal**

**Papiers**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023

**LE TRI PLUS SIMPLE!**

Non lavés  
Non imbriqués  
En vrac  
Bain vides

## LES GROS CARTONS

Piés ! →

→ Déchetterie

## LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

### EN MAISON



#### RÉSERVEZ VOTRE COMPOSTEUR !

Pour valoriser vos déchets alimentaires (épluchures, restes de repas) et certains végétaux du jardin, le compostage est possible en maison. Il vous permettra aussi d'obtenir un engrais naturel de qualité. Grand Lac vous accompagne pour gérer au mieux votre compost et met gratuitement à votre disposition un composteur.

### EN IMMEUBLE\*



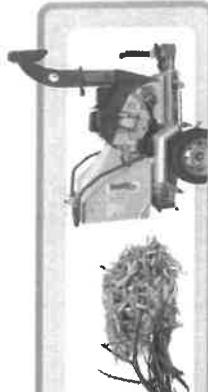
#### DEMANDEZ VOTRE KIT DE TRI !

Pour valoriser facilement vos déchets alimentaires, Grand Lac met à votre disposition des sacs kraft et un bioseau que vous pouvez ensuite vider dans des points de collecte spécifiques mis à votre disposition sur les communes concernées.

\* Les Immeubles des communes rurales ne sont pas concernés par la collecte mais par le compostage (aire de compostage partagée installée en pied d'immeuble).

## LES VÉGÉTAUX

Les déchets de taille d'arbres et de haies génèrent des branches et des volumes importants qu'il est possible de broyer puis valoriser au jardin en paillage. Grand lac vous accompagne sur le broyage. Renseignez-vous !



## LES AUTRES DÉCHETS



#### 5 déchetteries sur le territoire\* :

- Chindrieux
- Drumettaz-Clarafond
- Entrelacs
- Grésy-sur-Aix
- Le Bourget-du-Lac

\* Accès aux déchetteries est réservé aux particuliers. Inscription préalable nécessaire en ligne sur le site internet grand-lac.fr

**Tout dépôt sauvage ou non conforme au règlement de collecte en vigueur est interdit et verbalisable au titre du code pénal**

POUR PLUS D'INFORMATIONS CONTACTEZ LE SERVICE VALORISATION DES DÉCHETS DE GRAND LAC